



S O M M A I R E

ÉDITORIAL.....	P. 3
----------------	------

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- Les effectifs.....	P. 4
- Les réussites aux examens.....	P. 5
- Les postes et les nouveaux moyens	P. 6
- Les résultats aux examens 2004.....	P. 6
- Les nouveautés dans l'accueil et l'offre de formation en 2005.....	P. 7

DOSSIER

La culture et l'art dans les collèges et lycées.....	P. 9
Réaffirmation du rôle de l'éducation artistique et culturelle	P. 10
Rencontre des cultures au Collège Raymond Vauthier à Poindimié.....	P. 11
Fresques sur le thème des 4 éléments au lycée professionnel Augustin Ty de Touho.....	P. 12
Mozart au lycée polyvalent des îles	P. 13
«Ouverture en musique» au collège de Normandie	P. 13
Atelier d'expression dramatique au lycée de Poindimié.....	P. 14
La Classe "Découverte du théâtre" au Collège de Magenta.....	P. 15
"Premier acte", 5 ^{ème} édition au théâtre de l'Ile : les écritures contemporaines.....	P. 16
Lire, écrire et jouer au collège de Wé à Lifou.....	P. 17
Les apprentis reporters du Lycée St. Pierre Chanel du Mont Dore.....	P. 18
Ecriture et photographie» (lycée Augustin Ty de Touho).....	P. 19
"La Calédonie, un siècle de cinéma" (lycée Jules Garnier)	de P. 20 à P. 24
Les sites historiques du Nord (collège de Baganda à Kaala-Gomen).....	P. 25
"Peuplement du pacifique et civilisations océaniques" (collège de Boulari).....	P. 26
«Découverte du bain en Nouvelle-Calédonie» (collège de Yaté)	P. 27
«TEA KANAKE » Création en herbe au Centre Culturel Tjibaou.....	P. 28
Culture scientifique et technique : Lapérouse au Lycée.....	P. 30
Un atelier scientifique "Koniambo" au collège de Koné.....	P. 31

La Fête de la Science 2004 : un autre regard sur la Science en brousse et à Nouméa	P. 32
--	-------

LIVRE MON AMI

"Livres, mon ami", les différentes étapes en 2005	P. 10
"Livres, mon ami" sélection 2005	P. 36

PASSERELLES est une publication du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie

Tél. : 26.61.00

BP G4 Nouméa

Site internet :

www.ac-noumea.nc

Directeur de la Publication :

Le vice-recteur,

Michel Barat

Coordonnatrice :

Michèle Wong

Réalisation :

Média Fusion

Marketing :

Jean-Paul Lebrat

Conception :

MegaM@c - Tél. : 249.269

Imprimeur : Artypo

Frises d'après des dessins réalisés par les élèves de la classe à PAC du collège de Kaméré (Professeure d'arts plastiques : Anne Beaufis)

NOUS REMERCIONS TOUS LES ANNONCEURS QUI ONT PERMIS LA PUBLICATION DE CE NUMÉRO

ISSN : 1622-8243

QUINCAILLERIE POUEMBOUT

Tél. : 42.55.42 • Fax : 42.55.45

quinc.pbt@lagoon.nc

BP 151 - Zone Artinasale - 98825 Pouembout

OUVERT L/V : 6h30/11h30 - 13h/17h30 • S/D : 8h/12h

- BOIS
- FERRAILLE
- CIMENT
- PVC
- ACCESSOIRES
- VISSERIES etc...



"Plus d'excuses pour ne pas bricoler le week-end"





Dans ce numéro de *Passerelles* figurent les tableaux comparatifs permettant de juger l'évolution des résultats aux examens en Nouvelle-Calédonie de 1993 à 2004. La progression de la réussite est indiscutable ce qui montre l'efficacité de notre système éducatif même si d'importantes améliorations doivent encore être apportées en particulier en ce qui concerne le nombre d'élèves d'une classe d'âge ayant accès au Baccalauréat. Les chiffres sont donc bien encourageants mais montrent tout autant que l'effort doit être poursuivi.

Ce numéro est aussi particulièrement consacré aux activités artistiques et culturelles. Ces activités, loin d'être un « supplément d'âme » ou d'être un luxe, sont essentielles à tout projet éducatif. Elles sont essentielles non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour les disciplines dites fondamentales. D'ailleurs, elles figurent en bonne place parmi les compétences indispensables que la nouvelle loi pour l'orientation de l'école stipule. En effet, cette loi précise que l'ensemble des connaissances et compétences indispensables sont :

- « La maîtrise de la langue française »
 - « La maîtrise des principaux éléments de mathématiques »
 - « La pratique d'au moins une langue vivante étrangère »
- mais aussi
- « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté »
 - « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

Il ne saurait y avoir de culture humaniste et de communication qui vaillent sans des connaissances et compétences dans le domaine artistique et culturel.



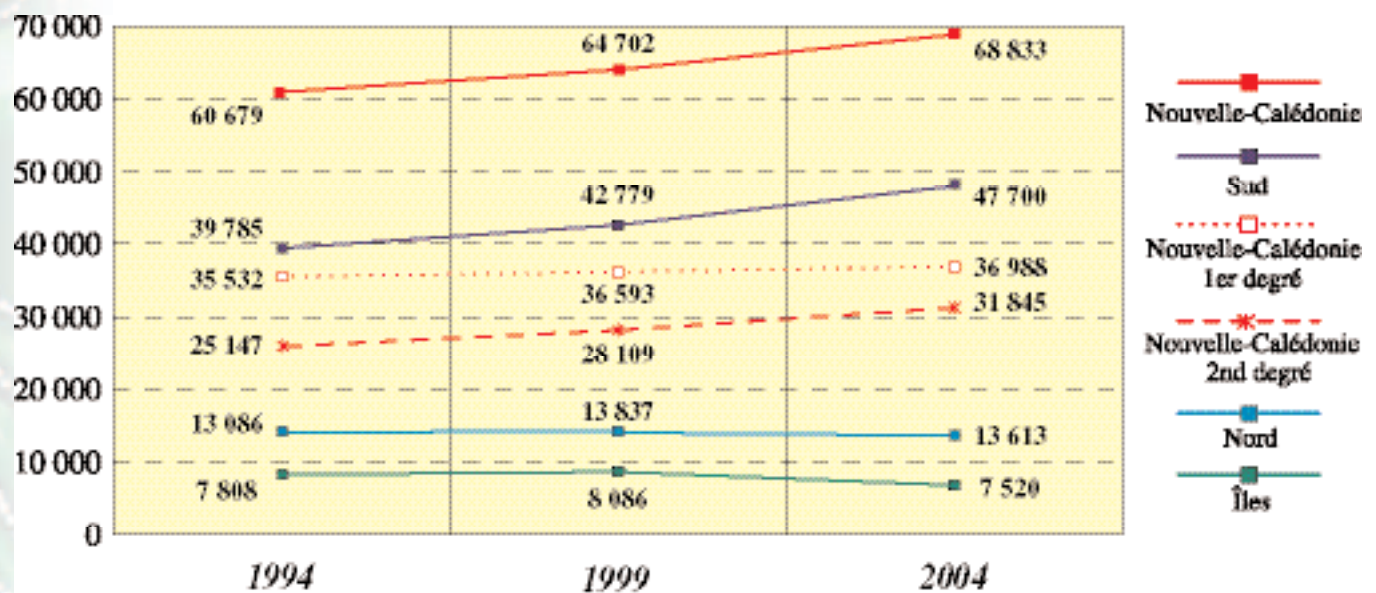
Le vice-recteur
Michel BARAT



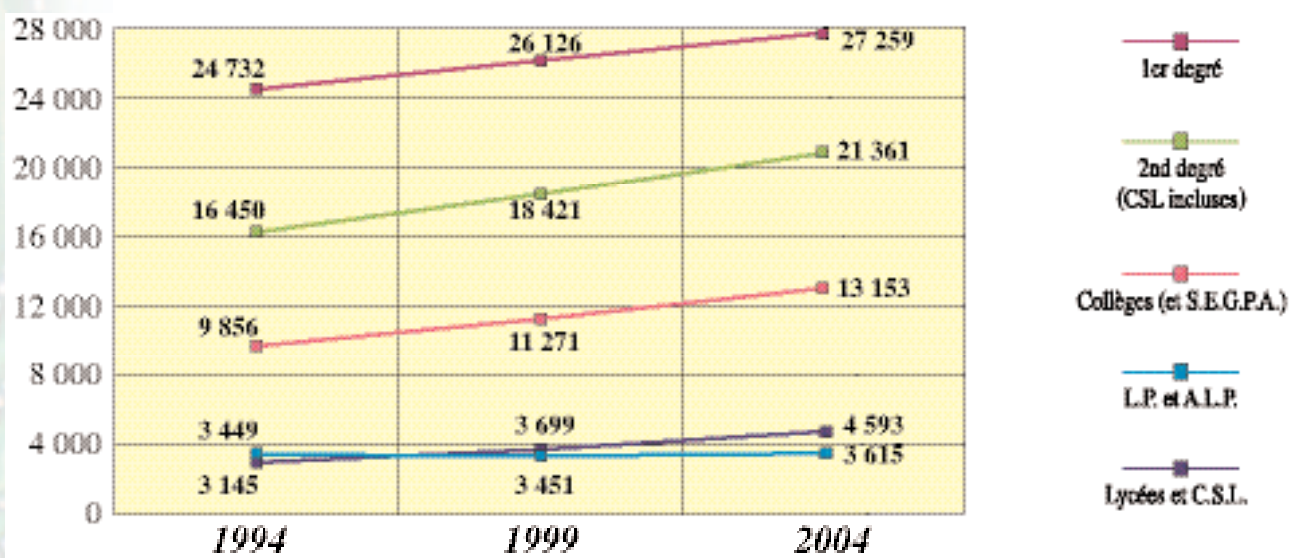
LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les effectifs

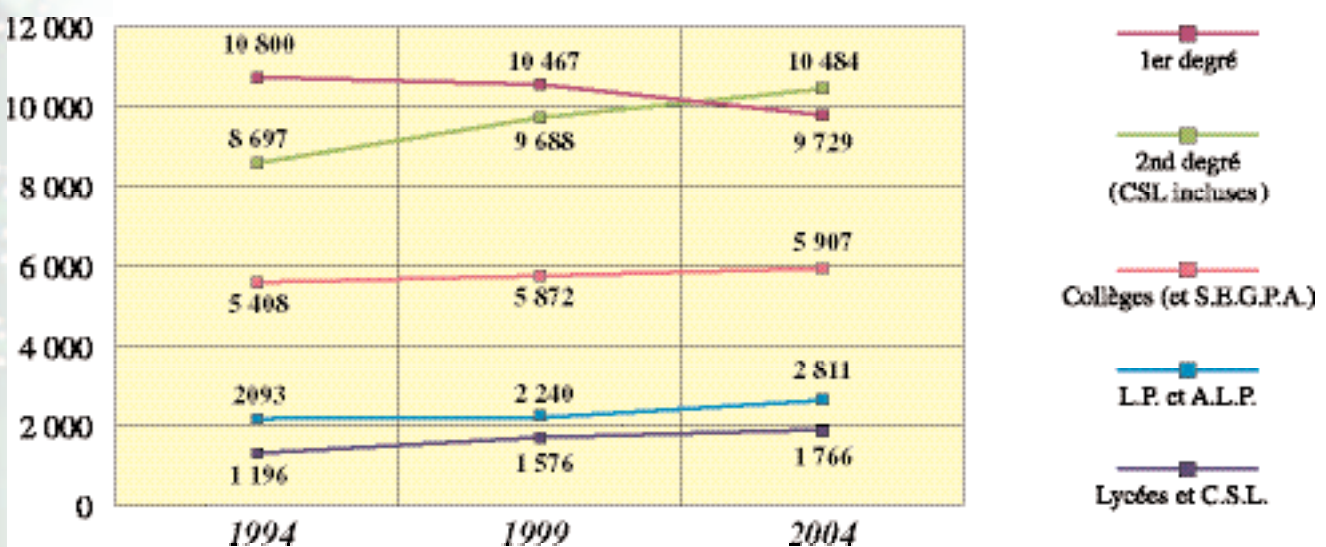
ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE PAR PROVINCE (PUBLIC ET PRIVÉ)



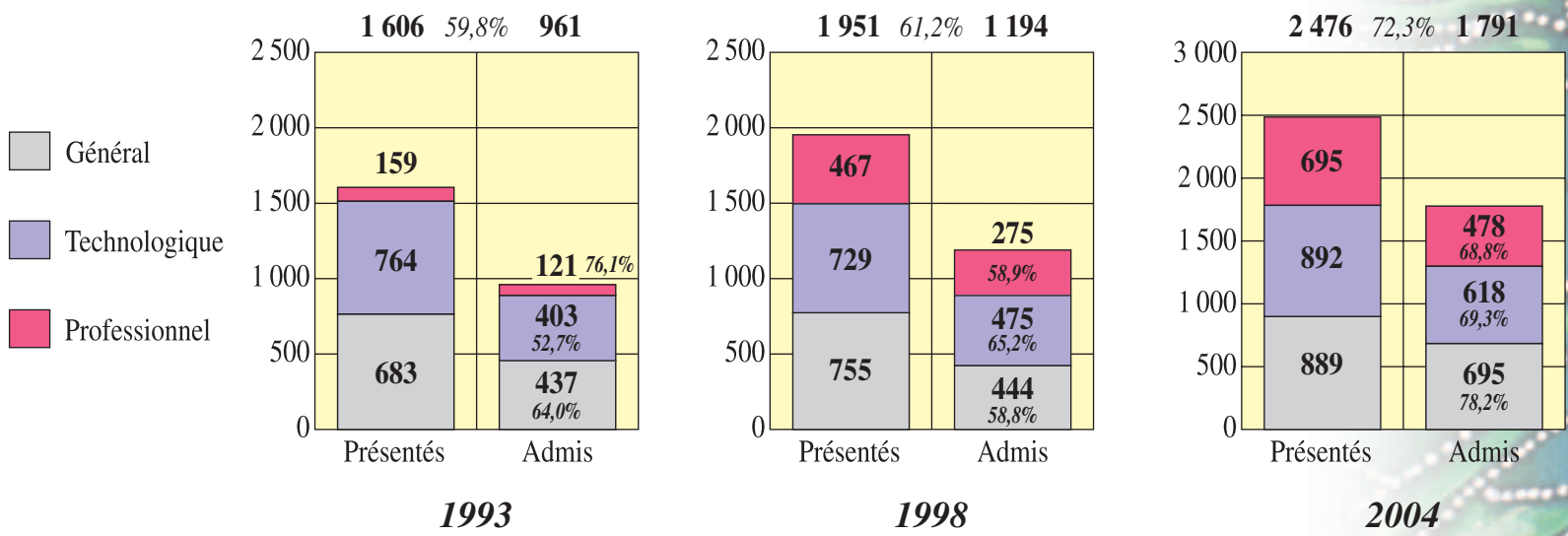
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



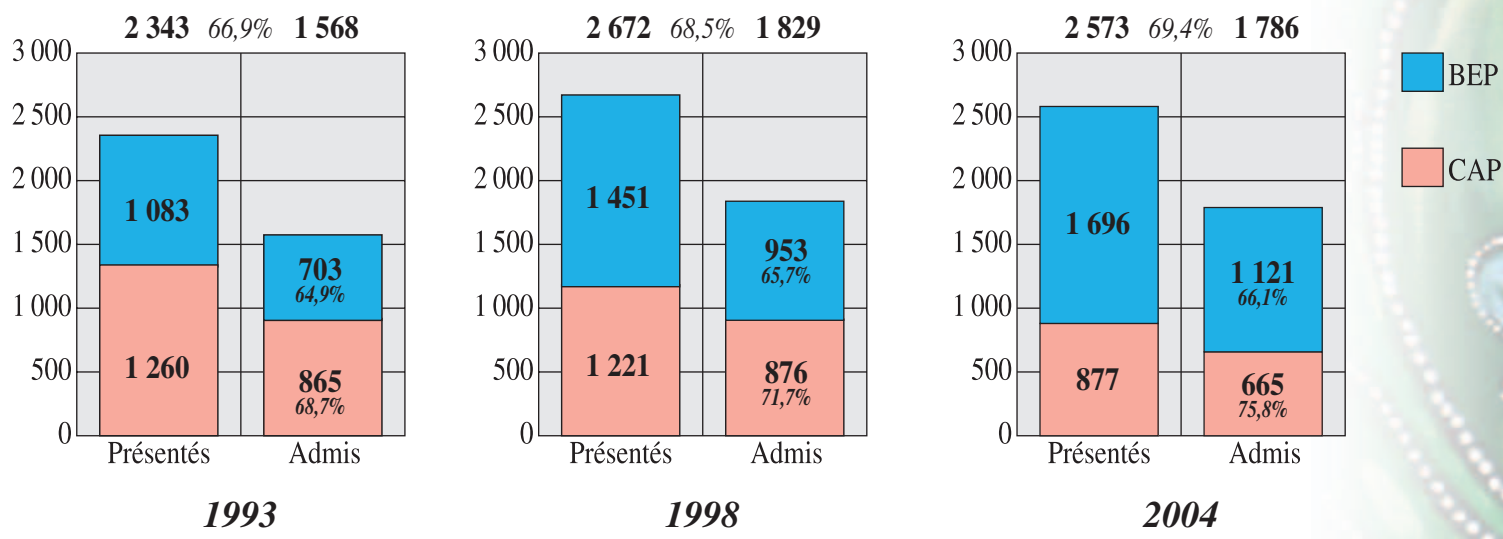
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT



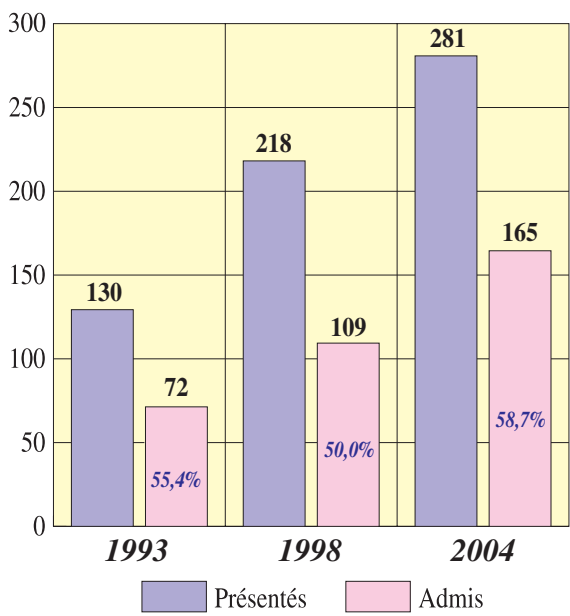
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT



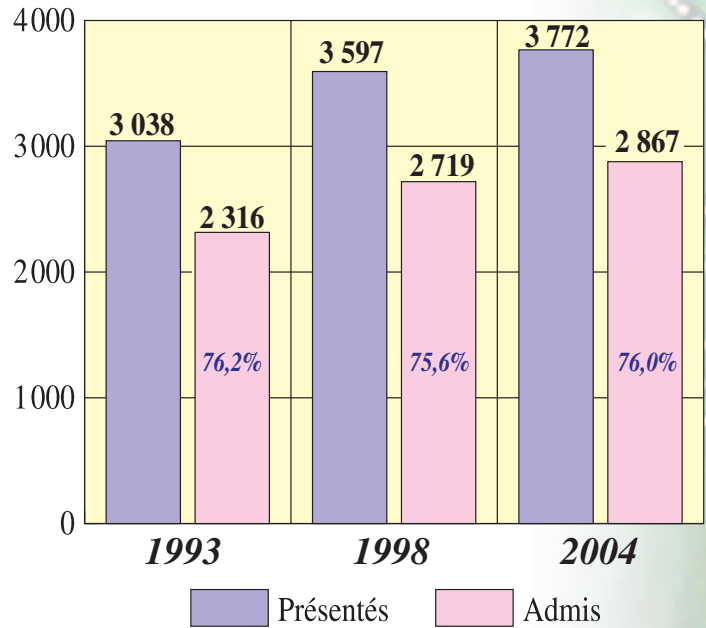
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU CAP / BEP



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU BTS

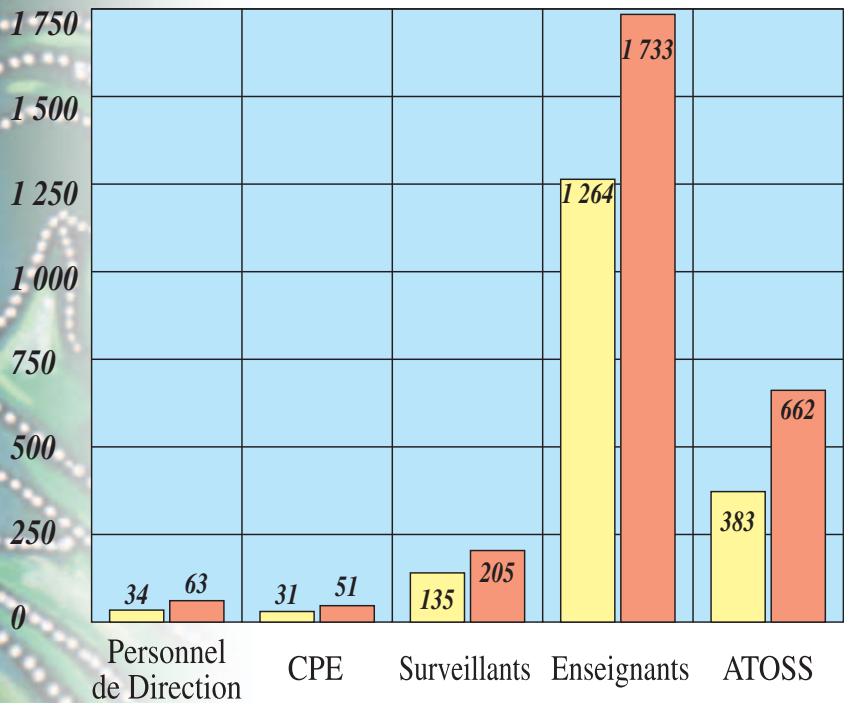


ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU DNB



Les postes

1995 2005



CPE = Conseillers Principaux d'Education
ATOSS = Administratifs - Techniques - Ouvriers - Services et Santé

Moyens nouveaux mis en place en 2005

Personnel de direction :	2
Enseignants :	50
Surveillants :	6
CPE :	1
TOTAL :	59 POSTES

Source : service des statistiques du vice-rectorat

Les résultats des examens pour l'année 2004

	Présentés	Admis	%
DNB	3 772	2 867	76,0%
CAP Développement	170	123	72,4%
CAP (y compris CAP banque et CAP non rénové)	877	665	75,8%
Total CAP	1 047	788	75,3%
BEP	1 696	1 121	66,1%
Mention Complémentaire	109	92	84,4%
BACCALAURÉAT			
Général	889	695	78,2%
Technologique	892	618	69,3%
Professionnel	695	478	68,8%
Total	2 476	1 791	72,3%

BTS	Présentés	Admis	%
Spécialités pluritechnologiques de la production	24	19	79,2%
Génie civil, construction, bois	18	13	72,2%
Mécanique, électricité, électronique	35	30	85,7%
Échanges et gestion	124	60	48,4%
Communication et information	45	27	60,0%
Services aux personnes	35	16	45,7%
Total	281	165	58,7%

SARL SOTRADEV

BP 689 - 98810 Mont Dore
Tél./Fax : 43.10.83 - GSM : 77 24 06

- **Lycée Jules Garnier**
- **Lycée Lapérouse**
- **Lycée du grand Nouméa**

Ouverture de l'option de détermination
«Mesures physiques et informatiques»
(MPI) en seconde

- **Lycée Lapérouse :**

Fermeture de l'enseignement de détermination «musique»

- **Lycée du grand Nouméa :**

Ouverture d'une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) d'aide à la préparation aux concours de catégorie B

- **Lycée Antoine Kéla (Poindimié) :**

Ouverture de l'option facultative «théâtre»

- **Lycée agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout)**

Ouverture de classes de seconde générale : relevant de l'éducation nationale

En lycée professionnel

- **LP Commercial et Hôtelier (Nouméa) :**

- Ouverture du CAP Services Hôteliers
- Fermeture du CAP Brasserie
- Ouverture des FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) :
 - Assistant de restauration
 - Juridique et gestion de contentieux
 - Traitement des dossiers importation et exportation
 - Traiteur- produits de la mer
- Fermeture des FCIL Secrétariat médical et juridique

- **LP Pétro Attiti (Nouméa) :**

- Ouverture du bac pro Construction, bâtiment, gros œuvre
- Fermeture du CAP installateur sanitaire

- **LP Augustin Ty (Touho) :**

- Fermeture du BEP Bioservices agent technique d'alimentation
- Transfert du CAP mécanicien en matériel de parcs et jardins à l'ALP de Poindimié

- **ALP de Houailou :**

- Ouverture du CAP Développement AFAT (activités familiales, artisanales et touristiques)

- **ALP de Koné**

- Ouverture du CAP menuisier, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

- **ALP de Koumac**

- Ouverture du CAP installations en équipements électriques

- **ALP de Bourail**

- Fermeture des 4^{ème} et 3^{ème} DP

- **ALP de La Foa**

- Ouverture du CAP cuisine restaurant
- Fermeture du CAPD AFAT

- **ALP d'Ouvéa**

- Ouverture du CAP maritime de matelot

En collège

- Collège de Boulari
- Collège de Kaméré
- Collège de Rivière Salée
- Collège de Koumac

- Ouverture de classes d'initiation professionnelle par alternance

- Collège de Normandie
- Collège de Katiramona
- Collège de Poindimié
- Collège de Tadine

- Ouverture d'unités pédagogiques d'intégration

- Collège de Canala
- Collège de Houailou
- Collège de Koné

- Ouverture d'un dispositif d'enseignement adapté

- Collège des Portes de Fer
- Collège de Plum
- Collège de Katiramona

- Ouverture du niveau 3^{ème}

En SEGPA

- SEGPA du collège des Portes de Fer (Nouméa) :

- Ouverture du niveau 4^{ème}

- Collège de Païta :
- Collège de Kaméré :

- Ouverture du niveau 5^{ème} SEGPA

- SEGPA du collège de Boulari :

- Fermeture d'une division de 6^{ème} et d'une division de 5^{ème}

Particuliers

- TOITURE
 - COUVERTURE
 - CHARPENTE
- BOIS ET MÉTALLIQUE

CHARPENTE
COUVERTURE
ETANCHEITE

ISToitures

GSM : 79 43 20 & 77 51 26 Tél/Fax : 41 19 19
E-mail : Istoitures@canl.nc

- BARDAGES • SOUS FORGETS

Collectivités

Divers travaux pour l'enseignement

- Collège de la Foa
- Internat d'Ouvéa
- École St Joseph de Cluny

Si l'entrée des arts et de la culture dans les établissements scolaires calédoniens n'est pas nouvelle (création d'ateliers artistiques dès 1987 et de classes découvertes en 1998 [1980 en métropole]) le plan lancé en métropole en septembre 2001 et sur le territoire en mars 2002 réaffirmait les ambitions d'une politique des arts et de la culture à l'école :

- permettre aux élèves de s'épanouir et de développer tous leurs talents en cessant de considérer l'art comme "un supplément d'âme" du système éducatif , grâce à une pédagogie de projet aboutissant à une véritable réalisation, et à l'intervention d'artistes ou d'intervenants culturels.

- apprendre à vivre en communauté, affirmer sa personnalité, rencontrer les autres sur des bases créatives et apaisées lors des pratiques culturelles.

Cette impulsion nouvelle donnée à l'éducation artistique et culturelle conjointement par les deux ministères de l'éducation nationale et de la culture, outre le fait de lancer une passerelle entre l'école et le monde extérieur devait irriguer progressivement la vie des établissements permettant ainsi à un maximum d'élèves d'accéder à la culture et aux pratiques artistiques.

C'est ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, mesures anciennes et nouvelles se sont largement développées et multipliées dans les collèges et les lycées. Un volet d'éducation artistique et culturelle est désormais inscrit dans chaque projet d'école ou d'établissement.

	2002	2003	2004	2005
Classes à PAC	37	59	49	44
Ateliers artistiques	21	47	44	49
Ateliers scientifiques	0	0	15	15
Classes Découvertes	11 <i>Patrimoine</i>	12 <i>Patrimoine Théâtre</i>	18 <i>Patrimoine Théâtre Environnement Arts plastiques</i>	22 <i>Patrimoine Théâtre Environnement Audiovisuel</i>
TOTAL	69	118	126	130

En 2005, les 130 projets travailleront autour de quelques grands thèmes dominants et parfois croisés :

- Théâtre :	26
- Patrimoine, musées, archives :	22
- Culture scientifique et technique :	20
- Arts plastiques et appliqués :	20
- Musique et danse :	16
- Audiovisuel, cinéma, photo :	11
- Environnement	9
- Littérature, poésie, écriture :	6

Parallèlement, les enseignements obligatoires des arts plastiques, de la musique et du chant choral ont été confortés dans les collèges ainsi que l'enseignement optionnel dans les lycées.

L'offre éducative et culturelle prioritairement dirigée vers les publics scolaires défavorisés pour des raisons sociales ou géographiques est actuellement équitablement répartie sur le territoire.

En 2005 :

- 10 % des projets sont conduits en province Iles
- 35 % des projets sont conduits en province Nord

- 55 % des projets sont conduits en province Sud

Financièrement, ces projets bénéficient d'un triple partenariat mis en place entre :

- le vice-rectorat,
- la mission d'action culturelle (M.A.C.) ou la mission à la recherche et à la technologie (M.R.T.) auprès du Haut-Commissariat,
- les services culturels provinciaux.

Certaines communes et le Congrès viennent compléter plus ponctuellement ces aides.

Depuis 3 ans, les projets conduits durant l'année sont valorisés lors des quinzaines "art et culture en collège et lycée" organisées dans chaque province au cours des mois d'octobre et novembre (expositions et spectacles).

Odile Magnon

Déléguée académique
à l'éducation artistique et culturelle.

Réaffirmation du rôle de l'éducation artistique et culturelle

A la rentrée 2005, les deux ministères de l'éducation nationale et de la culture réaffirment le rôle essentiel de l'éducation artistique et culturelle : objectifs généraux, axes principaux et principes directeurs du partenariat sont ainsi définis par la circulaire n° 2005-014 du 3 janvier 2005.

Les objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité ; c'est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun.

L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale.

Ainsi comprise, l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le

domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste.

Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles.

Les axes principaux

L'éducation artistique et culturelle intègre les enseignements artistiques obligatoires et optionnels, des activités complémentaires articulées avec les enseignements, ou les prolongeant en dehors du temps scolaire. Elle associe le rapport direct aux œuvres, leur analyse et leur mise en relation avec les autres champs du savoir, ainsi que l'initiation à la pratique effective d'un art. Sa mise en œuvre est confiée au corps enseignant pendant le temps scolaire et aux autres personnels ayant une responsabilité éducative en dehors du temps scolaire, et inclut la coopération avec des artistes.

Le concours de l'artiste ou du professionnel de la culture trouve sa justification dans la mesure où il exerce une activité de création ou d'expression artistique, ou d'une parole propre aux métiers de la culture et non une activité d'enseignement. Il s'effectue en présence et sous la responsabilité de l'enseignant pendant le temps scolaire, ou en dehors du temps scolaire sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative de la

structure d'accueil des enfants.

Outres des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, les projets en matière d'éducation artistique et culturelle intègrent des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (école, quartier, commune, regroupement de communes, etc.). Ils peuvent donner lieu à la conclusion de jumelages entre structures artistiques et culturelles et établissements scolaires. Ils sont intégrés aux projets éducatifs territoriaux et donnent lieu à la mise en œuvre de conventions associant les établissements scolaires, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Les principes directeurs du partenariat

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans un contexte marqué par de nouvelles exigences : diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture ; diversité des démarches pédagogiques qui conjuguent des enseignements artistiques, des dispositifs d'action culturelle et des approches croisées ; diversité des jeunes publics qui suppose des actions renforcées dans les zones socialement défavorisées ou géographiquement isolées ; enfin diversité des partenariats dans lesquels les structures artistiques et culturelles et les collectivités territoriales ont une implication de plus en plus forte. Il est donc nécessaire de consolider la politique interministérielle en matière d'éducation artistique et culturelle.

Littérature

Les différentes étapes en 2005, de la lecture des ouvrages à l'accueil de l'auteur lauréat :

Du 1er mars au 8 avril :

Inscription des classes volontaires et distribution des livres qui sont à la disposition des établissements à la DENC (3^{ème} étage).

Du 15 mars au 23 août :

Lecture et animation dans les classes et les différents points lecture, bibliothèques et médiathèques du territoire.

Le mercredi 24 août :

Déroulement du scrutin dans les différents bureaux de vote répartis dans les 3 provinces. Rappelons que le vote par correspondance est admis.

Du 24 août au 14 octobre :

Préparation des manifestations relatives à l'accueil de l'auteur lauréat : saynètes, chants, livre d'or, travaux d'art plastique, forum de discussion, etc...

Du 17 au 30 octobre :

Séjour de l'auteur en Nouvelle Calédonie et rencontre avec ses jeunes lecteurs calédoniens. A noter que pendant son séjour l'auteur fera partie des invités d'honneur du Salon du Livre organisé dans le cadre de l'opération «Lire en fête» à la médiathèque de Poindimié.

Mercredi 26 octobre :

Cérémonie officielle en l'honneur de l'auteur à la bibliothèque Bernheim, avec la participation des enfants et remise du trophée BCI et du livre d'or.

